

CLUB DU VIEUX MANOIR

Fiche de renseignements pratiques pour INDIVIDUELS

PARTIE À CONSERVER



Nous vous remercions de lire attentivement cette fiche de renseignements pratiques avant d'inscrire un participant (ou de vous inscrire si vous êtes majeur) à un camp-chantier-patrimoine du Club du Vieux Manoir.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour toute question ou information supplémentaire.

Club du Vieux Manoir
Secrétariat national
Ancienne Abbaye du Moncel
60 700 Pontpoint
03 44 72 33 98
contact@clubduvieuxmanoir.fr

Se renseigner sur le Club du Vieux Manoir et les camps-chantiers-patrimoine

LE CLUB DU VIEUX MANOIR

Le Club du Vieux Manoir est une association d'Education Populaire fondée en 1952 par Maurice Duton, qui invente alors la notion de « loisir-chantier-patrimoine ». L'association est nationale, Reconnue d'Utilité Publique et reçoit les agréments du Ministère de la Jeunesse et des Sports, et du Ministère de la Culture. Elle a accueilli depuis sa création plus de 100 000 jeunes dans plus de 240 monuments et sites.

Le Club du Vieux Manoir c'est d'abord une idée, celle de faire quelque chose ensemble. Le camp-chantier offre une forme d'émancipation en développant l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités, le goût de l'effort, la valeur du bénévolat. Le participant devient acteur d'une vie en collectivité, d'une liberté d'entreprendre dans une activité de loisirs actifs et engagés.

LES ACTIVITES ET LE FONCTIONNEMENT DU CAMP-CHANTIER-PATRIMOINE

L'activité principale est le chantier : le chantier-expression, le chantier-passion, le chantier-loisir. C'est une activité de vacances ! Nos lieux de vie et d'activités sont des monuments, c'est l'originalité du Club du Vieux Manoir.

Tous nos séjours sont des camps de pleine nature ; les participants dorment sous des tentes collectives. Nous invitons les participants à privilégier les tentes de l'association, favorisant la vie collective, et le rangement des bagages. Toutefois, il est possible de prendre sa propre tente. L'installation du camp se fait par les participants. Chaque camp dispose d'un lieu de repli en cas d'urgence (orage par exemple). Il y a dans tous les cas des douches et des sanitaires en dur.

Le séjour s'organise autour du monument avec des activités de chantiers bien sûr : étude (dessins, relevés...), restauration (taille de pierre, maçonnerie, charpente, couverture...), entretien (taille de la végétation, nettoyage des chemins de visites...), activités culturelles (visites, fêtes estivales...).

Mais une part du séjour est également réservée à l'animation (veillées, découverte des environs, grands jeux...) et à la vie quotidienne (conception des repas, entretien des lieux de vie...). Tous participent à ces activités, en équipes. L'organisation du séjour est toujours dictée par la sécurité, le programme du chantier, l'âge des participants et les contraintes climatiques.

L'usage des téléphones portables est organisé par le directeur du séjour afin qu'il n'entrave ni la sécurité lors des activités ni le bon déroulement de la vie collective.

Les sorties libres du camp ne sont pas autorisées pour les participants mineurs. Seules existent des sorties organisées avec l'encadrement, entrant dans le programme du séjour.

LA MOTIVATION COMME CONDITION

S'intégrer à un groupe de jeunes sur un camp-chantier doit être un choix personnel. Il est indispensable d'être motivé. Un jeune qui ne serait pas volontaire ne saurait être placé d'office par ses parents ou ses responsables légaux.

L'association, avec le directeur du camp, se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant dont l'attitude serait en contradiction avec les règles de la vie de groupe, qui sont toujours en relation avec le cadre réglementaire et la charte des chantiers de jeunes bénévoles. Les parents ou responsables légaux doivent s'assurer d'une solution de retour du participant chez lui en cas d'interruption du séjour pour raison de santé, mais également difficulté d'adaptation ou refus de la discipline de groupe.

AGE DE PARTICIPATION ET MIXITÉ

Les camps-chantiers-patrimoine sont accessibles à partir de 14 ans selon les programmes, les conditions d'hébergement, etc. Il est impératif d'avoir l'âge requis au premier jour du chantier pour pouvoir participer. Aucune dérogation n'est acceptée. L'âge requis est indiqué dans le programme des chantiers, disponible sur notre site internet.

Les participants viennent de tous horizons culturels, sociaux et géographiques.

Les lieux de sommeil et de toilettes ne sont pas mixtes.

L'ENCADREMENT

Un camp-chantier du Club du Vieux Manoir est composé de jeunes, mais aussi d'une équipe d'encadrement dont les membres ont débuté comme participants puis ont suivi les formations techniques et pédagogiques dispensées depuis 1966 par l'École Pratique du Club du Vieux Manoir et soutenues par le Ministère de la Culture et de la Communication et par le Ministère de l'Éducation Nationale, Jeunesse et Vie Associative. Retenus pour leurs aptitudes et leurs compétences, ils sont devenus encadrants. Les camps-chantiers portant la qualification « Monuments Historiques » peuvent par ailleurs accueillir, en complément de notre encadrement, un ou plusieurs artisans, spécialisé(s) dans l'activité concernée.

Prendre connaissance des informations administratives et s'inscrire en ligne

DATES ET DURÉE DES SÉJOURS

Les camps-chantiers se déroulent généralement par sessions d'une à deux semaines.

Les dates de séjour choisies doivent correspondre aux dates de début et de fin des sessions définies dans le programme des camps-chantiers. Nous vous remercions de les respecter, afin de garantir la qualité de la vie collective, de la formation des participants et de la réalisation des programmes. **Les arrivées avant le début du chantier et les départs après le dernier jour du chantier sont impossibles.**

Le programme des camps-chantiers et les dates des différentes sessions définies pour chaque monument sont consultables sur notre site Internet. Vous pouvez également contacter le secrétariat national en cas de doute ou de question.

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Cf. nos Conditions Générales et Particulières de Ventes (disponibles sur notre site internet ou sur demande au secrétariat de l'association)

La demande d'inscription sur un chantier a valeur d'engagement et ne peut être considérée comme une simple pré-réservation. D'une façon générale, aucun remboursement n'est possible une fois votre inscription définitivement confirmée par mail ou courrier postal de notre part. Une arrivée tardive sur un chantier ou un départ prématuré ne peut être un motif de remboursement.

En cas d'annulation de notre part, nous ferons tout notre possible pour vous proposer un autre chantier de remplacement. Si malgré tout nous n'y parvenons pas, le remboursement des frais d'inscription sera total, hors frais de cotisation à l'association (conformément à la législation en vigueur : article 4 de la loi n°1901-07-01 du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association).

En cas d'annulation de votre part avant l'envoi de la confirmation d'inscription définitive, nous vous remboursons les frais d'inscription, hors frais de cotisation. Ces frais règlent le traitement de votre dossier et participent au fonctionnement de l'association.

En cas de force majeure (accident ou maladie grave, décès d'un proche avec lien de parenté, catastrophe naturelle) vous empêchant de vous rendre sur le chantier une fois la confirmation d'inscription définitive envoyée, nous analyserons les situations au cas par cas avec justificatif et demande de remboursement envoyés par courrier au Club du Vieux Manoir – Abbaye Royale du Moncel 60700 Pontpoint avant le mois d'octobre.



RESPONSABILITÉS

Si un participant enfreint les règles d'organisation d'un camp, le Club du Vieux Manoir ne sera pas responsable des conséquences de toute nature qui pourraient en découler, soit pour lui-même, soit pour des tiers. Les participants encore mineurs sont sous la responsabilité du Club du Vieux Manoir en vertu du Code de l'Action Sociale et des Familles. **Nous nous réservons le droit de mettre fin à leur séjour et de demander leur retour au domicile pour des raisons de santé, difficultés d'adaptation ou refus de la discipline de groupe.**

INSCRIPTION

Il est préférable de s'inscrire et de régler son séjour directement sur notre site internet.

Il est cependant possible de télécharger le dossier depuis notre site internet, de l'imprimer, le compléter et nous le renvoyer (signé et accompagné du paiement et des documents demandés) par courrier papier au secrétariat national, au minimum 15 jours avant le début du séjour.

Les modifications apportées après l'envoi du dossier d'inscription doivent être faites par écrit et porter la signature du responsable légal.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

Cotisation-assurance (valable pour l'année) : 30 euros

Elle est à joindre impérativement au dossier d'inscription à renvoyer au secrétariat national.

Frais journaliers : 16 € par jour (les jours d'arrivée et de départ sont considérés comme des jours pleins). Ils sont à régler au moment de l'inscription ou, au plus tard, lors de l'arrivée du participant sur le chantier.

Bons CAF : La plupart des camps sont agréés pour le bénéfice des BONS VACANCES des CAF. **Ceux-ci doivent nous être envoyés impérativement avant le 20 juin.** Attention, certains camps ne sont pas éligibles, merci de joindre le secrétariat du Club du Vieux Manoir pour connaître lesquels. Si votre CAF a mis en place le dispositif VACAF, merci de joindre le secrétariat du Club du Vieux Manoir pour connaître l'éligibilité de nos chantiers. Dans tous les cas, nous ne garantissons ni le paiement ni son montant.

Préparer son séjour en camp-chantier et ses bagages

MATÉRIEL ET BAGAGES

L'association fournit le matériel d'usage collectif (tentes, plats de cuisine...). Chaque participant se munit en revanche d'un set individuel comprenant au minimum : une assiette, des couverts, un bol, un verre, deux torchons. Il est préférable de privilégier des ustensiles peu fragiles, en métal ou en plastique.

En plus des affaires de toilettes, sac de couchage chaud (même en été), matelas, lampe de poche, casquette, crème solaire..., nous vous recommandons de prendre des vêtements résistants, des vêtements de pluie et des vêtements chauds (même en été) ; des chaussures fermées, à bonnes semelles et, si vous le souhaitez, vos propres gants de chantiers.

Nous ne prenons aucune responsabilité vis à vis des objets que les participants emportent avec eux. Les objets de valeurs (bijoux, lecteur mp3, smartphone, console de jeux...) ne sont pas indispensables durant le séjour.

Ils sont prohibés pendant les activités de chantiers. Il est possible de les confier au directeur en début de séjour, de même que les billets de train, les papiers d'identité, la carte vitale, l'argent, ou tout autre objet de valeur.



VOYAGES

Le Club du Vieux Manoir ne prend pas en charge le voyage (organisation et frais) des participants vers les chantiers, ni à l'aller, ni au retour. L'accueil des participants se fait sur le chantier ; aucun accueil en gare n'est organisé. Ceci est expliqué dans la confirmation d'inscription. Pour vous aider dans vos transports, vous pouvez contacter les offices de tourisme, la mairie du lieu de votre camp, ou les gares SNCF les plus proches du chantier. Le secrétariat du Club du Vieux Manoir ne dispose pas de l'ensemble des horaires des réseaux de transports en commun permettant d'accéder aux chantiers.

Il est recommandé de ne pas réserver votre voyage sans avoir préalablement reçu du secrétariat national la confirmation d'inscription à votre chantier.

Documents à joindre au dossier **OBLIGATOIREMENT** au dossier **PARTIE À CONSERVER**

Dossier à renvoyer à cette adresse :

CLUB DU VIEUX MANOIR
ANCIENNE ABBAYE DU MONCEL
60700 PONTPOINT

Tout dossier incomplet ne pourra être traité et vous sera retourné

- le présent dossier d'inscription
- la présente fiche sanitaire
- la présente Charte du participant
- 1 photo d'identité
- 1 enveloppe timbrée au tarif lettre à votre adresse
- la photocopie des pages Vaccinations du carnet de santé
- la photocopie de la carte de mutuelle sur laquelle apparait le participant
- les frais de cotisation-assurance pour l'année de 30 € en chèques (ordre : Club du Vieux Manoir) ou espèces
- les bons CAF (obligatoirement envoyés avant le 20 juin)** : le montant du séjour est dû en totalité, la participation de la CAF vous sera remboursée après le séjour. En cas de dispositif VACAF, merci de joindre le secrétariat.
- copie de votre assurance responsabilité civile
- si vous êtes concernés : le dossier de prise en charge, obligatoirement signé
- pour les majeurs uniquement, un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) à demander en ligne

A fournir au plus tard lors de votre arrivée sur le chantier

- frais journaliers : 16 € par jour (les jours de départ et d'arrivée sont considérés comme des jours pleins)

Lors de votre inscription, il vous faut impérativement, pour lancer le processus d'inscription, joindre les paiements correspondants à vos choix (par carte bancaire via notre site internet ou par chèque à l'ordre Club du Vieux Manoir). Dans tous les cas, la cotisation reste acquise au Club du Vieux Manoir. Les frais journaliers sont remboursables sous conditions (cf. nos Conditions Générales et Particulières de Vente).

Photo obligatoire

CLUB DU VIEUX MANOIR

Dossier d'inscription pour INDIVIDUELS

PARTIE À NOUS RENVOYER



RESERVE AU SECRETARIAT

Cotisation-assurance : _____ mode de paiement : _____

Frais journaliers : _____ mode de paiement : _____

Bons CAF : oui non Déduit : oui non

PEC : oui non

Solde total dû :

CHANTIER DEMANDE : _____

Dates du séjour : Arrivée : _____ Départ : _____

Merci de vous reporter aux dates de séjour indiquées sur notre site internet.

Prolongation du séjour souhaitée jusqu'au : _____

ATTENTION : Cette prolongation n'est pas validée à l'inscription. Elle sera acceptée ou non, sur le chantier, selon la bonne adaptation du participant aux activités. Les frais journaliers supplémentaires sont à régler au plus tard lors du départ du participant.

Autres chantiers souhaités : _____

Dates du séjour : Arrivée : _____ Départ : _____

Indiquez ici 1 ou 2 autres chantiers, dans l'ordre de préférence, dans le cas où le chantier demandé serait complet. Merci de vous reporter aux dates de séjour indiquées sur notre site internet.

NOM DU PARTICIPANT : _____

PRENOM DU PARTICIPANT : _____

Sexe : _____

Date de naissance : ____/____/____ Lieu (ville/département) : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Email du responsable légal du participant : _____

Email du participant : _____

Téléphone du responsable légal du participant : _____

Portable du responsable légal du participant (**si vous êtes majeur, merci de donner, en plus du vôtre, le numéro de vos parents**) : _____

Portable du participant : _____

Chantiers Club du Vieux Manoir précédents – années : _____

N° d'inscription à la Sécurité sociale (ou celui des parents) : _____

Nom de la mutuelle et n° d'adhérent _____

Profession ou niveau d'études du participant : _____

Professions des parents : _____

Par quels moyens avez-vous connu le Club du Vieux Manoir :

Fiche sanitaire

PARTIE À NOUS RENVOYER

Joindre impérativement au dossier d'inscription les copies (scans ou photos de bonne qualité) des pages vaccination du carnet de santé du participant, en les téléchargeant ci-dessous. Si vous n'en disposez pas au moment de l'inscription, vous pouvez nous les envoyer par courrier au minimum 15 jours avant le début du chantier. **Si le participant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication. ATTENTION : le vaccin anti-tétanique est indispensable pour participer à un chantier de jeunes.**

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Le participant doit-il suivre un **traitement médical** pendant le séjour ? oui - non

Si oui, apporter une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées du nom du participant, avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Antécédents médicaux susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement du séjour :

Allergies :

Asthme : oui – non

Médicamenteuses : oui – non

Alimentaires : oui – non

Autres allergies :

Préciser la cause de l'allergie, la conduite, les précautions à prendre et les difficultés de santé engendrées (si automédication, le signaler) :

Informations particulières concernant le participant et pouvant être utiles au responsable du séjour : Port de lunettes, de lentilles, prothèses auditives, dentaires, etc. Précisez :

Le participant suit-il un régime alimentaire particulier : oui – non

Si oui, précisez :

Nom et téléphone du médecin Traitant :



Charte du participant

PARTIE À NOUS RENVoyer

Nous vous demandons de LIRE ET FAIRE LIRE ATTENTIVEMENT AU PARTICIPANT CETTE CHARTE avant toute inscription (idem si vous êtes majeur) à un camp-chantier-patrimoine du Club du Vieux Manoir.

Participer à un camp-chantier-patrimoine doit être un choix personnel et volontaire. Il est donc indispensable d'être motivé pour y prendre part ; le contraire ne serait en aucun cas profitable pour le participant. L'activité principale est le camp-chantier-patrimoine. Le séjour s'organise autour des activités de chantiers (selon les monuments : maçonnerie, taille de pierre, pavage, entretien de la végétation, enduit...) ; des animations (veillées, découvertes des environs...) et de la vie quotidienne (conception des repas, entretien des lieux de vie...). Tous les participants contribuent à ces activités, en équipes. L'encadrement est constitué par des responsables formés aux séjours spécifiques. Ils assurent l'organisation des activités et la formation des participants, garantissent la sécurité et la discipline de groupe, et ne peuvent conserver des participants qui ne respecteraient pas les règles définies. **En signant, j'atteste avoir compris ce qu'était un camp-chantier-patrimoine et accepter les conditions du séjour.**

Autorisation du responsable légal / du participant s'il est majeur

PARTIE À NOUS RENVoyer

Je soussigné, _____ responsable légal du participant _____ :

-l'autorise à participer aux camps-chantiers-patrimoine du Club du Vieux Manoir

-déclare exacts les renseignements portés sur cette inscription

-déclare avoir bien lu la fiche de renseignements pratiques et la Charte du participant ; les avoir fait lire et comprendre au participant lui-même ; et accepter les conditions du séjour

-autorise le Club du Vieux Manoir à utiliser des photographies ou films du participant dans le cadre de ses campagnes d'informations ou de communication

-autorise le Club à utiliser mon adresse mail et celle du participant pour envoyer des communications sur ses activités

-autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état du participant

Fait à : _____ Le : _____

Signature du responsable légal :

Signature du participant : (les majeurs signent aussi)